

155211 - Le jugement de l'usage de l'anti transpirant pour femmes

question

Comment juger l'usage par moi d'un anti transpirant parfumé dont je ne peux me passer parce que transpirant fortement à l'université?

la réponse favorite

Les anti transpirant se divisent en deux types par rapport à leur usage par les femmes. Le premier possède une forte odeur. L'usage de ce type en dehors de la maison est interdite à la femme si elle sait que des hommes sentiront l'odeur. Ceci s'atteste dans ce hadith de Zaynab, la femme d'Abdoullah (P.A.a): «Le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) nous a dit: « quand l'une de vous se rend à la mosquée, qu'elle ne se parfume pas. » (rapporté par Mouslim,443).

Si le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a interdit à la femme de se parfumer quand elle se rend à la mosquée parce que les hommes sentent le parfum à cause de la proximité et de l'absence de barrières entre hommes et femmes, cela est a priori interdit à la femme qui se rend aux marchés et autres lieux de rencontre. Des hadiths abondent dans ce sens.

Le deuxième type d'anti transpirant est non parfumé ou légèrement parfumé donc non agressif. Il n'y a aucun inconvénient que la femme l'utilise parce que rien ne l'interdit.

Le chafite, ar-Ramli (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « s'agissant de la femme, on réprovoit qu'elle se parfume et se pare et porte de luxueux vêtements quand elle se rend à une rencontre publique. Il est toutefois vrai qu'elle doit se débarrasser des mauvaises odeurs. » Ash-Shabramlissy commente les propos que voilà en ces termes: «si elle trouve un moyen incontournable de se débarrasser d'une mauvaise odeur qui ne dégage pas une bonne odeur perceptible pour les hommes... » (extrait de Nihaytoul Mouhtadj,2/340)

Si la femme croit fortement qu'elle ne va pas rencontrer des hommes et qu'elle va rester avec des femmes comme elle, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'elle utilise du parfum et de l'anti transpirant.

Allah le sait mieux.